

**RAPPORT N° 06/4-33**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**OUVERTURE D'UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION**  
**POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUELLE PAVEE A SAINT-DENIS**  
AO 169-170-212-235-242 et AN 218-173-210-211

Dans le cadre de son programme d'investissement routier, la Commune a décidé de procéder à l'élargissement de la ruelle Pavée, afin de fluidifier la circulation sur cette voie.

Pour mémoire, il convient de noter qu'il a été institué, au Plan Local d'Urbanisme (PLU), un emplacement réservé (n°49) pour la mise à l'alignement à 10 m de la ruelle Pavée.

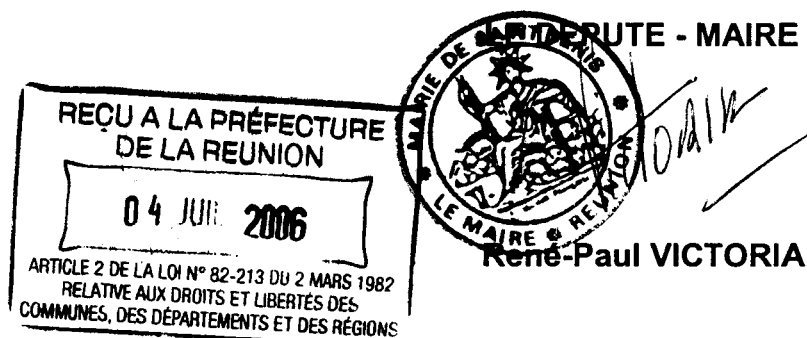
Le trafic sur cette voie devant connaître une nette augmentation avec l'aménagement de l'îlot Saint-Jacques, la Commune a engagé des négociations amiables auprès des propriétaires riverains concernés par l'élargissement de la voie.

Ces dernières n'ayant pas complètement abouti, il s'avère nécessaire, compte tenu de l'utilité publique de ce projet de voirie, d'engager la procédure d'expropriation afin de maîtriser les emprises de terrain nécessaires.

Je vous demande en conséquence :

- d'approuver l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement de la ruelle Pavée.
- d'autoriser le Maire à saisir le Préfet pour la prescription de l'ouverture de l'enquête préalable en vue d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire conjointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/4-33  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

**OUVERTURE D'UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION  
POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUELLE PAVEE A SAINT-DENIS**  
AO 169-170-212-235-242 et AN 218-173-210-211

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-33 du Député-Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

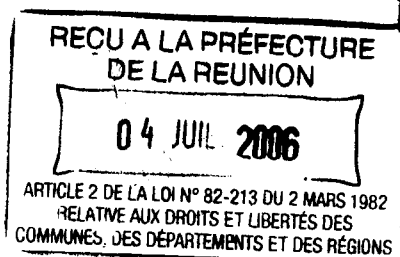
Approuve l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement de la ruelle Pavée.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à saisir le Préfet pour la prescription de l'ouverture de l'enquête préalable en vue d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire conjointe.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 JUN 2006



MAIRIE DE SAINT-DENIS  
LE MAIRE DE REUNION  
René-Paul VICTORIA

**ANNEXE N° 06/4-33**

Elargissement de la ruelle Pavée

**Liste des emprises concernées**

<b>REF CAD</b>	<b>PROPRIETAIRE ET ADRESSE</b>	<b>SURFACE A ACQUERIR</b>
AO169	POONOOSAWMY Christian 3, ruelle Pavée 97400 Saint-Denis	60 m <sup>2</sup>
AO 170	POONOOSAWMY Georges Antoine 1, ruelle des Anges 97400 Saint-Denis	44 m <sup>2</sup>
AO 212	<u>Usufruitier</u> : MOUTOUVIRIN SOUPRAYEN Georges 7, ruelle Pavée 97400 Saint-Denis <u>Nupropriétaire</u> : MOUTOUVIRIN Dominique Georges Marie 7, ruelle Pavée 97400 Saint-Denis	34 m <sup>2</sup>
AO 235	Les copropriétaires représentés par BOYER Frumence René 149, rue Saint-Marie Appt 6 97400 Saint-Denis	14 m <sup>2</sup>
AO 242	BOYER Frumence René 149, rue Saint-Marie Appt 6 97400 Saint-Denis	60 m <sup>2</sup>
AN 218	Mme LASSACAILLE Jean Albert Mme SACRI Michel 11, ruelle Pavée 97400 Saint-Denis	37 m <sup>2</sup>
AN 173	ANEMOUTOU Serge Jean 8, ruelle Pavée 97400 Saint-Denis	13 m <sup>2</sup>
AN 210	CTS ADRIEN Hervé 4, ruelle Pavée 97400 Saint-Denis	52 m <sup>2</sup>
AN 211	CTS SERY Michel Joseph 4bis, ruelle Pavée 97400 Saint-Denis	38 m <sup>2</sup>

